

CACES® R482 - Engins de chantier

- CATÉGORIE A** AVANT CAT 1 
Engins compacts ≤ 6 t
- CATÉGORIE B1** AVANT CAT 2  **CATÉGORIE B2** AVANT CAT 2 
Engins d'extraction à déplacement séquentiel > 6 t Engins de sondage ou de forage à déplacement séquentiel
- CATÉGORIE B3** 
Engins rail-route à déplacement séquentiel
- CATÉGORIE C1** AVANT CAT 4  **CATÉGORIE C2** AVANT CAT 3 
Engins de chargement à déplacement alternatif > 6 t Engins de réglage à déplacement alternatif (bouteurs, chargeuses à chenilles > 6 t)
- CATÉGORIE C3** AVANT CAT 6 
Engins de nivellement à déplacement alternatif
- CATÉGORIE D** AVANT CAT 7 
Engins de compactage > 6 t
- CATÉGORIE E** AVANT CAT 8 
Engins de transport > 6 t ou > 100 cv pour les tracteurs agricoles
- CATÉGORIE F** AVANT CAT 9  **CATÉGORIE G** AVANT CAT 10 
Chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à mât ou à flèche télescopique Conduite des engins hors production : déplacement, chargement, déchargement sur porte-engins des engins de chantier des catégories A à F

CACES® R483 - Grues mobiles

- CATÉGORIE A** AVANT CAT 1A AVANT CAT 2A 
Grues mobiles à flèche treillis
- CATÉGORIE B** AVANT CAT 1B AVANT CAT 2B 
Grues mobiles à flèche télescopique

Grue automotrice à flèche treillis ou télescopique qui peut être montée sur un mât (tour), capable de se déplacer en charge ou à vide sans avoir besoin de voie de roulement fixe et qui demeure stable sous l'influence de la gravité.

CACES® R487 - Grues à tour

- CATÉGORIE 1** 
Grues à tour à montage par éléments, à flèche distributrice (GME)
- CATÉGORIE 2** 
Grues à tour à montage par éléments, à flèche relevable
- CATÉGORIE 3** 
Grues à tour à montage automatisé

CACES® R490 - Grues de chargement



CACES® R489 – Chariots à conducteur porté

CATÉGORIE 1A AVANT CAT 1 

Transpalette à conducteur porté, préparateurs de commande sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée $\leq 1,20$ m)

CATÉGORIE 1B AVANT CAT 1 

Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée $> 1,20$)

CATÉGORIE 2A AVANT CAT 2 

Chariots à plateau porteur (capacité de charge ≤ 2 tonnes)

CATÉGORIE 2B AVANT CAT 2 

Chariots tracteurs industriels (capacité de traction ≤ 25 tonnes)

CATÉGORIE 3 AVANT CAT 3 

Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale ≤ 6 tonnes)

CATÉGORIE 4 AVANT CAT 4 

Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 tonnes)

CATÉGORIE 5 AVANT CAT 5 

Chariots élévateurs à mât rétractable


CATÉGORIE 6 AVANT CAT 5 

Chariots élévateurs à poste de conduite élévable (hauteur de plancher $> 1,20$ m)

CATÉGORIE 7 AVANT CAT 6 

Conduite des chariots hors production : déplacement, chargement, déchargement sur porte-engins des chariots

CACES® R485 – Chariots à conducteur accompagnant NOUVEAU

CATÉGORIE 1 

Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant ($1,20$ m $<$ hauteur de levée $\leq 2,50$ m)

CATÉGORIE 2 

Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant (hauteur de levée $> 2,50$ m)

CACES® R486 – PEMP (Plates-formes élévatrices mobiles de personnes)


CATÉGORIE A AVANT CAT 1A AVANT CAT 3A 

Élévation verticale de type 1 ou 3

CATÉGORIE B AVANT CAT 1B AVANT CAT 3B 


Élévation multidirectionnelle de type 1 ou 3

Type 1 : pas de déplacement du porteur lorsque la plate-forme est en élévation
Type 3 : déplacement du porteur avec la plate-forme en élévation, commandée depuis la plate-forme


CATÉGORIE C 

Conduite des chariots hors production : déplacement, chargement, déchargement sur porte-engins des PEMP

CACES® R484 – Ponts roulants et portiques NOUVEAU

CATÉGORIE A 

Ponts roulants et portiques à commande au sol

CATÉGORIE B 

Ponts roulants et portiques à commande en cabine